

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

VOLLEY BALL

COLLEGE SAINT EXUPERY

VELIZY



2023/2024

CANDIDATURE 6EME, 5EME, 4EME, 3EME

Collège Saint Exupéry Vélizy
SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DE VOLLEY BALL



SOMMAIRE

Les objectifs de la section sportive volley ball	page 3
Les conditions d'admission et les moyens mis en œuvre	page 4
Procédure concernant l'élaboration du dossier de préinscription	page 5
Dossier de candidature à la section volley ball (annexe 1)	page 6
Fiche pédagogique de l'établissement (annexe 2)	page 7
Fiche sportive (annexe 3)	page 8
Certificat d'aptitude à la pratique du volley ball	pages 9 et 10

Objectifs de la section :

L'objectif consiste à réunir les meilleurs joueurs du département au niveau collège afin de leur proposer parallèlement à la poursuite de leurs études, des heures d'entraînement dans de meilleures conditions en vue d'atteindre un très bon niveau de pratique. La section sportive scolaire permet :

- de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire ;
- de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier ;
- de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie ;
- de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective ;
- de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres ;
- de participer à leur éducation citoyenne ;
- de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement

Les parents permettent à leurs enfants de vivre leur passion dans le cadre d'un établissement scolaire où les horaires sont aménagés pour que les entraînements se déroulent de 16h00 à 18h le mardi (1 semaine sur deux) et le vendredi après-midi ainsi que le mercredi après-midi lors de compétitions de l'Association Sportive (environ 8 mercredis dans l'année). Une aide au travail personnel est incluse obligatoirement dans l'emploi du temps le mardi de 15h00 à 16h00 avant l'entraînement.

Sur le plan scolaire :

Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, ou 3^{ème}.

L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité (soutien).

D'autre part, elle peut aussi décider à tout moment pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives d'exclure l'élève de la section tout en le maintenant au collège Saint Exupéry. Elle peut aussi demander, par le biais du chef d'établissement, au club partenaire de suspendre l'élève de ses activités au sein du club.

Les horaires et exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.

Le jeune va développer son autonomie plus particulièrement dans son organisation pour allier études et sport, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.

En fin de 6^{ème} le jeune de la section sportive peut également choisir pour son passage en 5^{ème} l'étude du latin.

Les élèves s'inscrivant en section volley ball s'engagent pour une durée de 3 ans à partir de la 5^{ème} sauf avis contraire du responsable de section.

. Seuls les élèves de 6^{ème} peuvent s'arrêter à l'issue de leur année.

Sur le plan sportif :

Il s'agit de perfectionner et d'atteindre le meilleur niveau en ce qui concerne :

- le perfectionnement de la technique individuelle

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DE VOLLEY BALL

- la formation et le développement technicotactique du joueur
- le développement des qualités physiques du jeune

CONDITIONS D'ADMISSION

- Dans le domaine scolaire

Etre admis dans la classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} : le bulletin scolaire ou l'admission en 6^{ème} faisant foi

Avoir des résultats scolaires et une bonne motivation permettant d'allier les études et le sport.

- Dans le domaine sportif

Les tests sportifs se feront le mardi 11 avril de 17h15 à 19h au gymnase Wagner.

L'absence de pratique de volley ball en club ou à l'association sportive ne compromet pas la candidature. Inversement, la pratique régulière en club ou en association sportive ne garantit pas l'admission. Par conséquent l'admission se fera sur dossier uniquement.

- Sur le plan médical

Satisfaire à la visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin de médecine sportive.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les élèves de la section s'entraîneront 3 heures par semaine après les cours (le mardi de 16h00 à 18h00 une semaine sur deux et le vendredi après midi) au gymnase Robert Wagner situé à proximité du collège et également le mercredi après midi (de 15h30 à 17h30) dans le cadre de l'Association Sportive du collège.

Ils seront intégrés et regroupés dans une ou 2 classes par niveau du collège Saint Exupéry de la sixième à la troisième

Ils suivront normalement les cours d'EPS.

Ils sont obligatoirement inscrits à l'AS du collège.

Afin de permettre aux élèves de la section sportive d'allier études et volley ball le collège souhaite mettre en place plusieurs actions :

1°) Inclure dans l'emploi du temps des jeunes de la section une heure d'aide aux devoirs avant l'entraînement du mardi.

2°) Nommer des tuteurs qui auront un entretien avec chaque élève afin de faire un bilan régulier.

La fiche de suivi sera visée par l'élève et son tuteur et sera conservée dans un cahier de suivi :

3°) Attribuer un casier pour chaque élève demi pensionnaire de la section.

4°) Mettre à disposition un double des livres de chaque niveau afin de faciliter le travail lors des heures de permanence et des heures d'aide aux devoirs.

5°) Mettre en place un suivi médical par un médecin dans le but d'apprécier l'état de santé des élèves, de repérer les signes de fatigue, de préserver leur santé et de permettre l'épanouissement des élèves dans le domaine des études et du volley ball.

PROCEDURE CONCERNANT L'ELABORATION DU DOSSIER DE PREINSCRIPTION

Dans un premier temps les parents remplissent un dossier de préinscription.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE:

- 1) La fiche de renseignements concernant le candidat (annexe 1)
- 2° Une enveloppe autocollante, timbrée au tarif en vigueur (moins de 20 g), avec mention du nom et de l'adresse du candidat
- 2) Les photocopies des deux premiers bulletins trimestriels de l'année 2022/2023
- 3) Deux fiches de renseignements pédagogiques à remettre au professeur et à l'entraîneur de votre club (annexes 3 et 4)
- 4) Une lettre de motivation manuscrite de l'enfant

**Ce dossier est à remettre impérativement au collège pour vendredi 7 avril 2023
délai de rigueur**

Les tests sont obligatoires et se dérouleront au gymnase Wagner le mardi 11 avril de 17h15 à 19h.

Lieu de RDV : au gymnase Wagner mardi 11 avril 17h15

ADMISSION DEFINITIVE

Une commission se réunira afin de statuer sur l'admission (ou non) du candidat .

Le collège enverra par courrier l'avis d'admission ou du refus du candidat.

Si le candidat est admis il sera inscrit automatiquement en section volley dans la classe concernée sauf rétractation écrite des parents pour le 1er juin délai de rigueur. Il devra alors fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du volley ball (modèle joint pages 10 et 11) pour le mois de septembre 2023.

Tout candidat extérieur au collège Saint Exupéry devra fournir un certificat de sortie de l'établissement quitté (exeat) et une photocopie du bulletin du troisième trimestre.

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA SECTION VOLLEY BALL (SESSION 2023)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT

Cette fiche est à retourner dûment complétée au collège Saint Exupéry

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse.....
.....
.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../.....

Adresse mail

Ecole primaire ou collège actuellement fréquenté :

.....

Adresse.....
.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :/...../...../...../..... Télécopie :/...../...../...../.....

Classe actuellement fréquentée :

Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 (uniquement pour les classes de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}):

Renseignements sportifs sur la pratique sportive du candidat

Sport pratique :

Club dans lequel est licencié le candidat cette année :

Niveau dans lequel le candidat évolue cette année : Départemental / Régional

Saison	Nombre de séances par semaine	Nombre de jours de stage	Résultats obtenus
2020/2021			
2021/2022			
2022/2023			

Signature du candidat

Signature des parents

FICHE PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT

A JOINDRE AU DOSSIER

NOM DU CANDIDAT :

PRENOM :

CLASSE D'ORIGINE :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

APPRECIATION DU PROFESSEUR DES ECOLES OU DU PROFESSEUR PRINCIPAL				
COMPORTEMENT	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				
TRAVAIL SCOLAIRE	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Capacité d'attention				
Concentration dans le travail				
Rythme de travail				
Mémorisation				
Goût de l'effort				
Intérêt pour le travail scolaire				
Implication dans le travail personnel				
Capacité d'organisation				
Persévérance				
Rythme de progrès				
Combativité				

Nom du professeur des écoles ou du professeur principal :

Observations éventuelles :

Signature du professeur des écoles ou du professeur principal :

Autres éléments d'appréciation et avis motivé du chef d'établissement :

Cachet de l'établissement

FICHE SPORTIVE
A JOINDRE AU DOSSIER

NOM DU CANDIDAT :

PRENOM :

CLASSE D'ORIGINE :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

CLUB D'ORIGINE :

(si le candidat est ou a été inscrit dans un club)

SPORT PRATIQUE :

(si le candidat pratique un autre sport que le volley ball)

APPRECIATION DE L'ENTRAINEUR DU CLUB				
COMPORTEMENT	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				
ATTITUDE A L'ENTRAINEMENT ET EN COMPETITION	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Capacité d'attention				
Respect des consignes				
Mémorisation				
Implication dans les exercices				
Attitude sans ballon				
Rapidité				
Dextérité				
Latéralisation et coordination				
Rythme de travail				
Goût de l'effort				
Combativité				
Persévérance				
Analyse du jeu adverse				
Progrès sur la saison écoulée				

APPRECIATION DU PROFESSEUR D'EPS				
COMPORTEMENT	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				
TRAVAIL SCOLAIRE	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Capacité d'attention				
Concentration dans le travail				
Rythme de travail				
Mémorisation				
Goût de l'effort				
Intérêt pour le travail scolaire				
Implication dans le travail personnel				
Capacité d'organisation				
Persévérance				
Rythme de progrès				
Rapidité				
Combativité				

Nom de l'entraîneur :

Nom du professeur d'EPS :

Observations éventuelles :

Observations éventuelles :

Signature de l'entraîneur

Signature du professeur d'EPS :



**A rendre en septembre
2023 en cas d'admission
définitive.**

**CERTIFICAT MEDICAL
FICHE A**

Aptitude au Sport et Simple Surclassement (ex-fiches I et II)

Je soussigné (e), Docteur en médecine , certifie avoir examiné :

NOM PRENOM.....

Né (e) le :.....

et certifie que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique :

du Volley-Ball, y compris en compétition.

Et/ou

du Beach-Volley, y compris en compétition.

Simple Surclassement (permettant d'évoluer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure)

Fait à....., Le.....

Signature et cachet du médecin examinateur :

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident est remis en mains propres à l'intéressé(e) ou son tuteur légal, lequel a été informé (e) des risques en cas de fausse déclaration lors de l'interrogatoire, pour faire valoir ce que de droit.

Le certificat médical de non contre - indication du volley-ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley-ball.
Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre , en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie ,Obésité,Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (recommandée) :**

1. Dès la première licence de 12 ans à 35 ans à répéter tous les 2 ans.
2. Tous les ans après 35 ans :

- **De réaliser un test d'évaluation cardiaque S.T.T (systolic Tension Time) pour les adultes :**

Le sujet doit effectuer la montée d'une marche de 40 cm, y mettre les deux pieds , la redescendre avec le premier pied de montée en reculant et recommencer,24 fois par minute pendant 5 minutes. On mesure la fréquence cardiaque et la pression artérielle au repos , à la fin de l'effort et à la troisième minute de récupération . ON effectue ensuite la multiplication de la fréquence cardiaque exprimée en battements par minute par la pression artérielle exprimée en millimètres de mercure.

- **Conseiller de réaliser une épreuve d'effort à partir de 40 ans chez l'homme.**

- **De réaliser une échocardiographie** selon les résultats de l'ECG , les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.

- **De demander des radiographies du rachis** devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.